



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



## **Les passereaux sont-ils enfin totalement protégés ?**

**Georges Cingal**

Plaintes sur plaintes, adressées patiemment à la Commission de l'Union européenne par la SEPANSO, la LPO... ont fini par convaincre Bruxelles que la France ne pouvait plus rester dans le flou et que les autorités devraient donner des ordres pour verbaliser les piégeurs d'ortolans et de pinsons. C'est donc ainsi que fut mis un terme à la tolérance de cette pratique illégale qui se traduisait souvent par des victimes collatérales (rapaces, chats, mustélidés... attirés par les proies). On cherche à faire oublier que certains piégeurs, uniquement intéressés par les ortolans, tordaient le cou aux chardonnerets et autres passereaux parce que ceux-ci détendaient leurs matoles et par leurs piailllements dissuadaient les ortolans de venir vers ces matoles.

A la mi-novembre la SEPANSO Landes fut donc informée que la Commission européenne mettait fin à la procédure d'infraction contre la France qui avait été transmise à la Cour de Justice de l'Union européenne (Luxembourg) puisque l'exécutif voulait enfin "renforcer toutes les mesures de surveillance, de contrôle et de verbalisation, tant à l'égard des braconniers que des intermédiaires qui se livraient à un trafic, et n'accorder, comme l'an dernier, aucune tolérance aux pratiquants".

Effectivement, suite à quelques opérations médiatiques, quelques procès verbaux avaient conduit des piégeurs devant les tribunaux landais. Au mois d'octobre la Cour d'Appel de Pau a confirmé leurs condamnations, atténuant toutefois celles-ci en annulant les retraits de permis de chasser.

Jeudi 21 novembre 2017, onze autres personnes étaient citées à comparaître à Mont de Marsan. A nouveau, nous avons eu droit à des déclarations passionnées et à la demande d'une dérogation avec un quota d'ortolans à ne pas dépasser (alors que l'étude 2016 du Muséum National d'Histoire Naturelle a conclu à un déclin de population de 20 à 30% entre 2000 et 2014, sans avéré toutefois d'extinction de l'espèce selon les règles de l'Union internationale pour la conservation de la nature)

On assiste à des demandes de dérogations, comme encore cette année pour le pinson des arbres (demande qui oublie que les piégeurs ne font pas toujours la différence entre les diverses espèces de pinsons !), parfois en se référant à ce qui se fait ailleurs, en oubliant sciemment que la gestion de faune sauvage est loin d'y être exemplaire !

La SEPANSO Landes qui observe la situation sur le terrain et tend l'oreille aux échanges, souligne une fois encore que les dérogations sont la porte ouverte aux abus, d'autant plus difficiles à réprimer que le nombre d'agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a encore diminué et qu'ils n'ont pas que ce dossier à traiter.

La SEPANSO espère que, compte tenu des baisses alarmantes des populations de passereaux (certes pas uniquement imputables au piégeage), il n'y aura plus de captures volontaires si ce n'est pour des comptages réalisés par des ornithologues.